

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.63/06.20

**Objet : Débits de boissons et restaurants – Extension temporaire de terrasses
Exonération de la redevance d'occupation du domaine public**

Délibération n°: D.63/06.20

Objet : Débits de boissons et restaurants – Extension temporaire de terrasses
Exonération de la redevance d'occupation du domaine public

Monsieur GIMAY rappelle que le 14 mars 2020 a été décidé le passage au stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie de COVID-19, imposant la mise en œuvre de mesures impératives. Afin de ralentir la propagation du virus, plusieurs arrêtés ministériels ont interdit la poursuite de l'activité dans certaines catégories d'établissements dont les restaurants et débits de boissons.

Compte tenu de cet état d'urgence et des pertes commerciales subies par les exploitants de terrasses (débits de boissons et restaurants) situés sur le territoire communal, il est proposé, afin de permettre leur relance économique, de leur accorder l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour les extensions temporaires de leurs terrasses et ce, pour les mois de juin à septembre 2020 inclus.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-8,

Considérant les mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19,

Considérant que pour permettre la relance économique des exploitants de terrasses (débits de boissons et restaurants) situés sur le territoire lillebonnais, il est nécessaire de prévoir une exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public due au titre des extensions de terrasses temporaires pour les mois de juin à septembre 2020 inclus,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'exonérer, sur le territoire de la Ville de Lillebonne, pour les mois de juin à septembre 2020 inclus, du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, les exploitants de débits de boissons et restaurants pour leurs extensions temporaires de terrasses ; sous réserve que ceux-ci en fassent la demande préalable express et présentent les justificatifs nécessaires.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

